AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Dispositif Territoires de culture – volet fonctionnement »

Cadre réservé à l'administration :
Commission:
N° ou nom du Programme ou du rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE:

-modification d'AE : \mathbf{X} / AP : \square / CP : \square

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE::

Nom et numéro du rapport : Culture, Patrimoine et Vie locale

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Dispositif Territoires de culture – volet fonctionnement ayant pour but l'accompagnement de projets culturels faisant montre d'une capacité à mobiliser la jeunesse, à favoriser l'emploi culturel et à œuvrer à la transition écologique. En 2024, ce dispositif a permis d'accompagner les structures suivantes: Association Maîtrise de Pays de la Loire, Association Les Musicales de Redon, Association Joyissima, Association Festivals en Pays de Haute Sarthe, Association APAJH 44, Association Sous le chapiteau d'Orée d'Anjou, Association Collectif Spectacles en Retz, Association Pont'Zic, Association 1000ème de secondes, Association Compagnie le 4ème Mur, Association Du bruit qui court – Compagnie,

Mesdemoiselles, Association Jazzimut, Association Petites cités de caractères, EPCI Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, Association Mouillotins Animations Culture – AMAC, Association Festival Musical Durtal, Association Les Feux de l'été, Association Confluences Terroir d'effervescence - Nature Culture – Biodiversité, Association Compagnie les Tombés de la Lune, Ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, Association Mégascène, Commune de l'Ille d'Yeu, Association Compagnie Les Associfés d'Azur, Association Musique Sacrée à la Cathédrale de Nantes, Association Institut Musical de Vendée, Association Les Heures Musicales du Haut Anjou, Association Cercle Celtique Bro Gwenrann, Association Les Escales Lyriques, Association La Carrière, Association Le Comité de la Bonne Humeur, Association Musiques Baroques à Savennières, Association Les Amis des Rencontres Franco- Américaines, Association Festival de la Chéronne, Association L'Arbre Bavard, Association Celtomania, Association 1000ème de secondes, Association Culturelle Bretonne de la Baule, Association Locus Iste, Association OSE, Association Compagnie Le Menteur Volontaire, Association Festival Les Nuits Salines, Association GOURENEZ TI AR VRO WENRANN, Association Les Amis du MuMo, Association Grandchamp'bardement, Association Maison des Sourds René Dunan, Association Viens dans mon île, Association Académie du jazz de l'Ouest, Association Terre de France, Association Journées Nationales du livre et du Vin.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Nous nous inquiétons également des conséquences en matière de préservation des emplois. En effet, selon une étude menée par les pôles culturels régionaux, la baisse drastique des subventions, conséquente à la suppression des règlements d'intervention, menacerait 2443 emplois en 2025, soit 36,5 % des emplois des structures interrogées par les pôles.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du Dispositif Territoires de culture – volet fonctionnement. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 4/ Accompagner les grands opérateurs culturels et patrimoniaux dans leur rôle de rayonnement vers le territoire régional

De supprimer:

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 2.

D'ajouter:

Par ailleurs, je vous propose d'inscrire, à titre indicatif, 280 000 € en autorisations d'engagement pour l'aide au dispositif « Territoires de culture ».

Franck Nicolon Conseiller régional, membre de la commission culture